

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

Absente Excusée : Marie-Claude DECUP-CAUMES qui a donné procuration à Jean-François ROUSSET
Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Mme Ramondenc Viviane, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2013 :

Budget commune :

Opérations de l'exercice :

Fonctionnement

- Dépenses : 336 826,25 €
- Recettes : 515 033,35 €
- Excédent de clôture : 293 771,92 €

(résultat de l'exercice 178 207,10 € + résultat antérieur reporté 115564,82 €)

Investissement

- Dépenses : 170 665,61 €
- Recettes : 298 630,84 €

Budget assainissement :

Opérations de l'exercice :

Exploitation :

- Dépenses : 4 005 ,24 €
- Recettes : 33 606,10 €
- Excédent de clôture : 28 467,96 €

(résultat de l'exercice 29 600,86 € + résultat antérieur reporté – 1 132,90 €)

Investissement

- Dépenses : 546 969,48€
- Recettes : 435 687,24€

Budget C.C.A.S.:

Opérations de l'exercice : Néant

Résultat antérieur reporté en fonctionnement : + 2 746,00 €

Les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2013.

2- AFFECTATION DES RESULTATS

Après, avoir examiné les comptes administratifs, il convient de délibérer sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice.

Budget principal :

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (+293 771,92 €) est affecté comme suit :

- En section d'investissement (au compte 1068, réserves) : 217 462,57 €
- Excédent reporté en recettes de la section de fonctionnement (compte 002) : 76 309,35 €

Budget assainissement :

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (+28 467,96 €) est affecté comme suit :

- En section d'investissement (au compte 1068, réserves) : 20 374,85 €
- Excédent reporté en recettes de la section de fonctionnement : 8 093,11 €

Budget C.C.A.S.:

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (+ 2746,00 €) est affecté comme suit :

- Report en recettes de la section de fonctionnement (compte 002) : 2 746,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation des résultats.

3- COMPTES DE GESTION 2013

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les comptes de gestion sont établis par le receveur municipal de Belmont-Rance à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les comptes de gestion 2013 du budget principal de la commune, des budgets annexes : assainissement et C.C.A.S., après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction des taux d'imposition des taxes directes locales qui sont les suivants : taxe d'habitation : 8,76 % ; taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,50 € ; taxe foncière (non bâti) : 40,71 % ; Cotisation foncière des entreprises : 13,69 %

5- BUDGETS PRIMITIFS 2014

Budget commune :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 557 265,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recette à la somme de 714 878,00 €

Les principales opérations d'investissement concernent :

- Opérations foncières : 28 902 € ; Matériel cuisinesalle des fêtes : 5 000 € ; Aménagement R.D. 104 : 151 238 € ; Eglise de Montlaur : 10 000 € ; Eglise de Verrières : 55 000 € ; Skate Park : 60 782 € ; Eclairage public : 12 000 € ; Réfection terrain multisports : 3 000 € ; Vestiaires du stade : 15 000 €

Budget assainissement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 39 166 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 464 245 €.

La principale opération d'investissement concerne la tranche 2 du programme assainissement à Verrières (257 400 €).

Budget C.C.A.S :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 2 746,00 €.

Les budgets primitifs 2014 sont adoptés à l'unanimité.

6- PRESTATIONS SOCIALES AGENTS COMMUNAUX

La mise en œuvre d'actions sociales pour le personnel est obligatoire. La mairie peut mettre en œuvre elle-même ces actions, ou les déléguer à un organisme spécialisé. Le Conseil Municipal délibère favorablement pour l'adhésion de la commune au CNAS, Comité National d'Action Sociale.

7- LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 80 000 euros auprès de la Banque Postale.

8- OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la place de l'Eglise de Montlaur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général à hauteur de 12 000 euros.

9 – Subventions

Le conseil municipal délibère, à l'unanimité, l'attribution des subventions suivantes : 800 € à l'association Les Iousses de Briols, 1 500 € à l'A.P.E. de Montlaur et 1 200 euros à l'association de Pêche de Saint-Affrique.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Matériel cuisine salle des fêtes : un devis va être demandé pour le fourneau complet.
- Association de Sauvegarde et Rénovation de l'Eglise de Briols : un courrier a été adressé à la mairie demandant de faire l'avance de la TVA sur les travaux des crépis. Cette demande a été accueillie favorablement par le conseil municipal.
- Ecole : le Décret relatif à la réforme des rythmes scolaires doit être voté début mai ; la commission Ecole se réunira par la suite afin de travailler sur des axes de mise en œuvre.
- M. Peter JACKSON à Verrières : suite à des travaux municipaux, la fondation de la terrasse a bougé. Il faut refaire environ 2m² de mur. Ces travaux seront pris en charge par la commune.
- Containers poubelles aux Cardaillous : une demande a été formulée pour rajouter des containers.
- Sectionnaux: les tarifs n'ont pas évolué depuis plusieurs années. Il est nécessaire de prendre une délibération afin de permettre de fixer de nouveaux tarifs. Le vote sera proposé à la prochaine réunion.

FIN DE SEANCE.